

N° 0189 /AIRP

Abidjan, le **25 .01. 2023**

NOTE D'INFORMATION

A L'ATTENTION DES LABORATOIRES ET AGENCES DE REPRESENTATION PHARMACEUTIQUE

RENOUVELLEMENT ET VARIATION D'AMM / AC

L'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP) porte à la connaissance des Laboratoires et Agences de représentation pharmaceutique la reprise des réceptions en routine des demandes de renouvellement et de variation d'AMM/AC au titre de l'année 2023.

Les réceptions se feront tous les **mardis** pour les renouvellements et tous les **jeudis** pour les variations, de **08h30 à 12h30**.

➤ CAS DES DEMANDES DE RENOUELEMENT D'AMM/AC

En vue de la planification des réceptions, il est demandé aux usagers d'enregistrer la liste de leurs produits en ligne sur le site www.airp.ci en précisant avec exactitude la date d'expiration de l'AMM / AC.

NB : Toute information erronée entrainera un rejet systématique du dossier lors de la réception.

RECOMMANDATION SPECIALE :

- ❖ Vérifier la correspondance des informations renseignées en ligne à celles présentes dans le dossier et s'assurer également de la complétude du dossier conformément aux modalités disponibles sur le site de l'AIRP, au risque de voir la demande rejetée à la réception.




Dr Assane COULIBALY